

Assurance mobile et loi Chatel

Par **guigine75**, le **26/11/2009** à **16:36**

Bonjour j'ai souscrit en août 2008 un abonnement mobile l'opérateur m'a insisté à prendre l'assurance "GRAS SAVOYE", j'ai résilié mon abonnement en mai 2009 suite à ma perte d'emploi, en résiliant je pensais que l'assurance s'arrêtait !! mais non !! je leur ai téléphoné hier il me disent que mon contrat court jusqu'en août 2010 alors que je n'ai plus le portable ni même d'abonnement.

Je n'ai jamais eu aucun courrier de leur part ni même de conditions d'utilisation de leur service. Je leur ai envoyé un recommandé ce matin même pour résilier mon contrat chez eux et j'ai fait opposition à ma banque.

Je voudrais savoir si les assurances mobiles sont soumises à la loi Chatel ?

Merci d'avance de vos réponses